Net payé en euros : 1 436,56 €

Place de la Coupole 94220 CHARENTON LE PONT

SIRET: 39416496600217

Convention Collective Nationale de Travail du Personnel des Institutions de Retraite Complémentaire du 9 décembre 1993 et Protocole de Raccordement PRO BTP du 18 avril 2008

Matricule: 00056870 Numéro INSEE: 288045746321686

LOUKILI NORA

Affectation : Centre de Gestion Prestations CGP FM Cellule Entraide Frais de Santé

Gestionnaire

1024707010 0001210

Gestion des Contrats

Position: EMPLOYE Classe 3 Niveau B

Coefficient: 170

Valeur du Point : 10,790

Horaire Théorique Mensuel

: 151,67

COUPOLE

CGP

CGPFBCFS

01197

Madame NORA LOUKILI

APPT 262

Rue des Pichets

BAGNEUX 92220

	Éléments de revenu brut	Valeur unitaire	Quantité	Montant	Part employeur
	Salaire de Base			1 834,30	
08/2018	Abattement Congés Payés	83,38	1 Jours	-83,38	
08/2018	Paiement Congés Payés	83,38	1 Jours	83,38	
MARIE PROGRAMME PARKET THE	REMUNERATION BRUTE			1 834,30	
	Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
	SANTÉ Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Complémentaire Santé	1 834,30 1 834,30 2 979,90	1,0032 1,48	-18,40 -44,10	-238,46 -27,60 -66,15
	ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	1 834,30			-18,34
	RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche A	1 834,30 1 834,30 1 834,30	6,90 0,40 2,05	-126,57 -7,34 -37,60	-156,83 -34,85 -182,51
	FAMILLE-SECURITE SOCIALE	1 834,30			-96,30
	ASSURANCE CHÔMAGE Chômage	1 834,30	0,95	-17,43	-77,04
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				-294,51
	CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	1 895,95	6,80	-128,92	
	CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1 895,95	2,90	-54,98	
	ALLEGEMENT DE COTISATIONS				301,63
	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-435,34	-890,96
	Autres éléments de paie	Valeur unitaire	Quantité	- Montant	Part employeur
	Carte Orange région parisienne			37,60	

Allègement de cotisations

301,63 Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie: 8,13

Motif de l'absence Date début Date fin **Nb Jours** 27/08/2018 27/08/2018 Congés payés

Total versé par l'employeur

				Droits	Brut Net Impôt	Net
	CP	2018	CP	2019	Montant Mensuel 1 834,30 1 520,09	1 436,56
Acquis		2,00		9,00	Cumul Annuel 8 522,20 7 043,44	6 742,12
Consommés		2,00			Mode de paiement : Virement bancaire	Le 25/09/2018
Solde					CE LORRAINE CHAMPAGNE FR761513500500XX	XXXXXX05697

Centre de Gestion Prestations

2 Place de la Coupole

94220 CHARENTON LE PONT

SIRET: 39416496600217

APE: 9499Z

Convention Collective Nationale de Travail du Personnel des Institutions de Retraite Complémentaire du 9 décembre 1993 et Protocole de Raccordement PRO BTP du 18 avril 2008

Matricule: 00056870 Numéro INSEE: 288045746321686

LOUKILI NORA

Affectation : Centre de Gestion Prestations CGP FM Cellule Entraide Frais de Santé

Gestionnaire

1012565010 0001226

Gestion des Contrats

Position: EMPLOYE Classe 3 Niveau B

Coefficient: 170

Valeur du Point : 10,876

Horaire Théorique Mensuel : 151,67 Nombre d'heures rémunérées : 151,67

Motif de l'absence

Mois de OCTOBRE 2018

Réf 10/2018

Période du 01/10/2018 au 31/10/2018

COUPOLE

CGP

CGPFBCFS

01188

Madame NORA LOUKILI

APPT 262

2 Rue des Pichets

2220 BAGNEUX

Éléments de revenu brut Salaire de Base	Valeur unitaire (Quantité	Montant 1 848.92	Part employeur
REMUNERATION BRUTE			1 848.92	
Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial		Part employeur
SANTÉ Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Complémentaire Santé	1 848,92 1 848,92 2 979,90	1,0032 1,48	-18,55 -44,10	-240,36 -27,82 -66,15
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	1 848,92			-18,49
RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche A	1 848,92 1 848,92 1 848,92	6,90 0,40 2,05	-127,58 -7,40 -37,90	-158,08 -35,13 -183,97
FAMILLE-SECURITE SOCIALE	1 848,92			-97,07
ASSURANCE CHÔMAGE Chômage	1 848,92			-77,65
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				-297,51
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	1 910,53	6,80	-129,92	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1 910,53	2,90	-55,41	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS				294,18
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-420,86	-908,05
Autres éléments de paie	Valeur unitaire	Quantité	Montant	Part employeur
Carte Orange région parisienne	and the second s		37,60	
Total versé par l'employeur Allègement de 2 794,57 294,	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	et payé en eu	ros : 1 46	55,66 €

Date fin

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 25,76

Nb Jours

CPA	Conges Payes exercice sulvant	13/09/2018	13/09/2018	1
-				

Date début

				Droits	No.	Brut	Net Impôt	Net
	CP	2018	CP	2019	Montant Mensuel	1 848,92	1 549,62	1 465,66
Acquis		2,00		11,00	Cumul Annuel	10 371,12	8 593,06	8 207,78
Consommés		2,00		1,00	Mode de paiement :	Virement banca	nire	Le 26/10/2018
Solde				10,00	CE LORRAINE CHAMI	PAGNE FF	R761513500500XX	XXXXXXX05697



Centre de Gestion Prestations

Place de la Coupole 94220 CHARENTON LE PONT

SIRET: 39416496600217

Convention Collective Nationale de Travail du Personnel des Institutions de Retraite Complémentaire du 9 décembre 1993 et Protocole de Raccordement PRO BTP du 18 avril 2008

Matricule: 00056870 Numéro INSEE: 288045746321686

LOUKILI NORA

Affectation : Centre de Gestion Prestations CGP FM Cellule Entraide Frais de Santé

Gestionnaire

Gestion des Contrats

Position: EMPLOYE Classe 3 Niveau B

Coefficient: 170

Valeur du Point : 10,876

Horaire Théorique Mensuel : 151,67 Nombre d'heures rémunérées : 151,67

Motif de l'absence

Maladie

Congés Payés exercice suivant

CPA

MAL

Bulletin de paie

Mois de NOVEMBRE 2018

Réf 11/2018

Période du 01/11/2018 au 30/11/2018

COUPOLE

CGP

CGPFBCFS

01203

Madame NORA LOUKILI

APPT 262

2 Rue des Pichets

92220 **BAGNEUX**

Elements de revenu brut	Valeur unitaire	Quantite	Wontant	Part employeur
Salaire de Base			1 848,92	
Prime de 13 ème mois			1 700,27	
Abattement Maladie	-61,63	3 Jours	-184,89	
Paiement Maladie à 100%	61,63	3 Jours	184,89	
REMUNERATION BRUTE			3 549,19	
Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTÉ				
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	3 549,19			-461,39
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 549,19	1,0032	-35,61	-53,40
Complémentaire Santé	2 979,91	1,48	-44,10	-66,15
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	3 549,19			-35,49
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	3 549,19	6,90	-244,90	-303,4
Sécurité Sociale déplafonnée	3 549,19	0,40	-14,20	-67,4
Complémentaire Tranche A	3 549,19	2,05	-72,77	-353,14
FAMILLE-SECURITE SOCIALE	3 549,19			-186,34
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	3 549,19			-149,07
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				-1 192,63
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	3 606,63	6,80	-245,25	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	3 606,63	2,90	-104,59	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS				63,89
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-761,42	-2 804,61
Autres éléments de paie	Valeur unitaire	Quantité	Montant	Part employeu
Carte Orange région parisienne			37,60	
Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Taux personnalisé	Management of the Control of the Con	0,00 %		
Total versé par l'employeur Allègement de	cotisations	Net payé en eu	iros • 2.82	95 37 €
6 391.40 63.8	9	ner paye en er	202	-0,0,0

63,89

Date fin

31/10/2018

16/11/2018

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 50,49 €

Nb Jours

3

				Droits		Brut	Net Impôt	Net
	CP	2018	CP	2019	Montant Mensuel	3 549,19	2 958,51	2 825,37
Acquis		2,00		13,00	Cumul Annuel	13 920,31	14 510,08	11 033,15
Consommés		2,00		2,00				Le 27/11/2018
Solde				11,00	CE LORRAINE CHAM	PAGNE FF	R761513500500XXX	XXXXX05697

Date début

31/10/2018

14/11/2018



Centre de Gestion Prestations

Mois de DECEMBRE 2018

Période du 01/12/2018 au 31/12/2018

2 Place de la Coupole 94220 CHARENTON LE PONT

SIRET: 39416496600217

APE: 9499Z

Convention Collective Nationale de Travail du Personnel des Institutions de Retraite Complémentaire du 9 décembre 1993 et Protocole de Raccordement PRO BTP du 18 avril 2008

Matricule: 00056870 Numéro INSEE: 288045746321686

LOUKILI NORA

Affectation : Centre de Gestion Prestations CGP FM Cellule Entraide Frais de Santé

Gestionnaire

Gestion des Contrats

Position: EMPLOYE Classe 3 Niveau B

Coefficient: 170

Valeur du Point : 10,876

Horaire Théorique Mensuel : 151,67 Nombre d'heures rémunérées : 151,67 COUPOLE

CGP

CGPFBCFS

01192

Bulletin de paie

Réf 12/2018

Madame NORA LOUKILI

APPT 262

2 Rue des Pichets

92220 BAGNEUX

Éléments de revenu brut	Valeur unitaire	Quantité		Montant	Part employe
Salaire de Base Prime de Vacances	ON CONTRACTOR OF THE CONTRACTO			1 848,92 813,11	
Abattement congés anticipés	84,04	6	Jours	-504,24	
Paiement total des congés payés anticipés	84,04		Jours	504,24	
Indemnité légale de fin de contrat	15 769,23	10,00	%	1 576,92	
Indemnité compensatrice de congés payés				1 123,31	
REMUNERATION BRUTE Cotisations et contributions sociales	Base	Taux sala		5 362,26	Part employe
SANTÉ	Dase LL	laux Sala	UREU	rein Salaire	
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	5 362.26				-697.0
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	5 362,26		1.0032	-53.80	-80.0
Complémentaire Santé	2 979,91		1,48	-44,10	-66,
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	5 362,26				-53,
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	5 362,26		6,90	-370,00	-458,
Sécurité Sociale déplafonnée	5 362,26		0,40	-21,45	-101
Complémentaire Tranche A	5 362,26		2,05	-109,93	-533,
FAMILLE-SECURITE SOCIALE	5 362,26				-281,
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	5 362,26		1975 SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SEE SE		-225,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					-1 707,
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	5 415,27		6,80	-368,24	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	5 415,27		2,90	-157,04	
ALLEGEMENT DE COTISATIONS					96,
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				-1 124,56	-4 108,
Autres éléments de paie	Valeur unitaire	Quanti	é	Montant	Part employe
Carte Orange région parisienne				37,60	
Impôt sur le revenu	Base ,	Taux		Montant	44.5
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Taux personnalisé	STEEL CONTROL OF THE STEEL CON		0,00 %		
Total versé par l'employeur Allègement de co 9 508,63 96,52	tisations	let payé	en eu	ros : 4 27	5,30 €
Dont évolution de la rémunération liée à la	suppression des cotis	ations chôm	age et m	naladie: 76,8	5€
Motif de l'absence Date début Date fin	Nb Jours			10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -	

CPA .	Congès Payes exercice suivant	06/12/2018	07/12/2018 .	2
CPA	Congés Payés exercice suivant	26/12/2018	27/12/2018	2

	Brut	Net Impôt	Net
Montant Mensuel	5 362,26	4 460,90	4 275,30
Cumul Annuel	19 282,57	16 012,47	15 308,45
Mode de paiement : CE LORRAINE CHAMF		luel 8761513500500XXXX	XXXX05697



CERTIFICAT DE TRAVAIL

PRO BTP, dont le Siège Social est domicilié 7 rue du Regard 75006 PARIS, certifie que :

Madame NORA LOUKILI

Demeurant : APPT 262

Rue des Pichets 92220 BAGNEUX

a fait partie de son personnel en qualité de :

Employée pour la période du 14/05/2018 au 31/12/2018

et nous quitte libre de tout engagement.

En application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, NORA LOUKILI peut bénéficier sous certaines conditions, à compter de la date de cessation de son contrat de travail, soit à compter du 01/01/2019, du maintien à titre gratuit des garanties frais de santé et prévoyance, à savoir des remboursements de soins liés à la maladie, l'accident ou la maternité, prévues par le contrat frais de santé souscrit par l'entreprise et ce, pendant une période égale au maximum à la durée d'indemnisation du chômage, et dans la limite de la durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois. Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

Fait à Charenton Le Pont, le 31/12/2018

Hélène BECK La Directrice

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ **ÉPARGNE ASSURANCES ACTION SOCIALE** VACANCES